

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0520

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Déconstruction du MIN de Perrache - Approbation du programme de déconstruction - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009

Délibération n° 2009-0520

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon

objet : **Déconstruction du MIN de Perrache - Approbation du programme de déconstruction - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décret n° 66-38 en date du 5 janvier 1966, le marché gare de Lyon situé dans le quartier de Perrache a été classé marché d'intérêt national (MIN), l'exploitation et la gestion du marché étant confiées à la société d'économie mixte Sogely, par convention en date du 29 novembre 1967.

Suite au projet de délocalisation du marché sur une plate-forme à vocation agro-alimentaire à Mions-Corbas, un arrêté ministériel en date du 7 décembre 2006 (publié au Journal officiel le 27 décembre 2006) mit fin au statut de MIN en prononçant son déclassement au 1er août 2008.

Compte tenu des délais de travaux ainsi que des déménagements des grossistes sur le nouveau site d'implantation de Corbas, la fermeture définitive du marché interviendra le 2 février 2009 et la mission de gestion et d'exploitation de la SEM Sogely sera prolongée jusqu'à cette date. La Communauté urbaine prendra en charge directement la gestion du site au 2 février 2009, il a donc été proposé au Bureau du 12 janvier 2009 de procéder au déclassement du marché gare du domaine public au domaine privé communautaire à cette même date.

Ce tènement est destiné à être intégré dans la tranche 2 du projet Confluence.

Il convient de procéder rapidement à sa démolition et ainsi éviter les risques de squats.

Le programme de démolition a été établi en accord avec la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence.

Ainsi, 19 bâtiments sur 26 vont être démolis. Les bâtiments devant être conservés sont :

- le bâtiment administratif (A2, A3, A4 et la partie dite Sogely),
- la salle des ventes (bâtiment V),
- le bâtiment P1,
- les bâtiments au sud du site (G, S et S).

Le chantier doit se dérouler dans un premier temps par la recherche d'amiante ; cette phase doit durer de février à avril 2009.

La phase de travaux de désamiantage est prévue pour avril 2009. Enfin, la déconstruction/démolition doit débuter en juin, pour s'achever en décembre 2009.

Le bilan prévisionnel de l'opération est le suivant :

- audit des constructions	100 000 €
- diagnostic amiante et plomb	60 000 €
- coordination sécurité et protection de la santé	40 000 €
- travaux de désamiantage	100 000 €

- démolitions	3 800 000 €
- gardiennage 2009	200 000 €
- divers	200 000 €

Le coût total de la déconstruction serait de 4 500 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de déconstruction de l'ex marché d'intérêt national de Perrache.

2° - Décide de l'individualisation de l'autorisation de programme de l'APG A21 : en dépenses, à hauteur de 4 500 000 € en vue de la déconstruction de l'ancien MIN de Perrache à Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.